



## Mutuelle, CET & horaires,...

# Etat des lieux

Cette année 2017 aura été «*riche*» en négociations chez ALSTOM et la tendance est nettement à la baisse des droits et avantages des salariés. Si certains syndicats accompagnent volontiers cette tendance, les représentants FO restent vigilants :

**Nous signons des accords qui améliorent les choses ou évitent le pire : Si nous nous refusons de tomber dans un accompagnement de principe de la politique patronale, nous nous refusons aussi la politique de la chaise vide et du risque tout dont les salariés seraient les premières victimes !**

### METTONS LES CHOSES DANS LEUR CONTEXTE :

#### Sur les horaires et la RTT (négocié en «local»):

Cet accord sur le temps de travail a été négocié avec les trois organisations syndicales du site, les avancées obtenues (*par rapport au projet initial de la Direction*) ne sont donc pas le fait d'un seul syndicat.

Par contre, comme rappelé par tract, FO est le seul syndicat à avoir pris l'initiative de réunir le personnel pour en parler via une heure d'information payée (*243 salariés présents malgré le chômage et les détachements*) et consulté les salariés via le sondage:

Sur un tel sujet il était inconcevable pour nous de ne pas demander l'avis de nos collègues et camarades. Nous avons d'ailleurs envoyé un courrier à 73 personnes en déplacement, activité partielle et en arrêt maladie dont nous avons pu récupérer les adresses.



Chez FO on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit : Nous nous étions engagé à «*consulter les salariés*», ce que nous avons fait via un sondage distribué le 13 novembre également publié sur internet...

#### RESULTAT DU SONDRAGE (chiffres arrondis à 1 décimale):

	% pour	% contre	
Total Ouvrier	66,7 %	33,3 %	
Total ATAM Non-Forfait	63,0 %	37,0 %	
Total ATAM Forfait	92,7 %	7,3 %	
Total Ing & Cadre	98,1 %	1,9 %	
ENSEMBLES	83,9 %	16,1 %	

Ces résultats ainsi que des commentaires de salariés joints à ceux-ci, montrent la tendance clairement: Une majorité de salariés, quelques soient leurs «*statuts*», estiment que signer le projet d'accord est **la moins mauvaise solution**.

**FO a respecté l'avis des salariés** et a donc signé cet accord qui est avant tout, et beaucoup de salariés l'ont compris (*y compris dans la population la plus impactée*), **un compromis pour «sauver les meubles et éviter le pire plus tard»** : Nous sommes conscients, ainsi que la majorité des salariés, que, sans signatures, la direction aurait dénoncé l'accord existant pour mettre en place en 2019 ce qu'elle aurait voulu **sans aucune compensation**.

Ces négociations n'ont pas été faciles: FO a fait beaucoup de demandes, pour la plupart, dès les premières réunions et communiquées par tract (*ci-après*), a bataillé jusqu'à la dernière minute, essayant de «*gratter*» tout ce qui pouvait l'être... Ainsi, nous avons obtenu, pour les salariés non-

forfaités de journée, une journée exceptionnelle ainsi qu'une souplesse supplémentaire de 15 minutes le vendredi (*pour finir à 15H30 au lieu de 15H45*).

Force Ouvrière remercie celles et ceux qui ont assisté à notre heure d'information payée et toutes celles et ceux qui ont répondu à notre sondage, élément déterminant dans la position prise par FO de signer cet accord.

#### **RAPPEL DES PRINCIPALES DEMANDES FAITES PAR FO.**

- Horaire de travail 1 vendredi sur 2 : **Refusé.**
- Horaire de travail sur 4,5 jours : **Refusé.**
- Commencer la journée <<comme aujourd'hui>> et pas à 8 h le matin : **Accepté ;**
- Horaire variable pour tous les salariés, y compris opérateurs, en journée : **Refusé ;**
- Finir plus tôt le vendredi pour opérateurs & ATAM Non-Forfaités en journée : **Accepté** (*pour les ATAM non-forfaité cela a été accepté à la toute dernière réunion*);
- Jours de RTT offert : **Accepté en partie** (*1 jour collectif destiné aux fermetures de site pour les salariés forfaités et 1 jour de congé supplémentaire, en 2018, pour les salariés non-forfaités*).
- Indemnisation <<identique au non-forfaités>> pour les ATAM au forfait qui sont amenés à travailler en poste ou exceptionnellement des samedis : **Accepté** (*y compris pour les primes de poste même en cas de poste exceptionnel*);
- Augmentation significative des primes et indemnités: **Accepté en partie** (*Doublement pendant 2 ans de la prime de production, augmentation de 50% de la prime de St Eloi sans blocage*);
- Utilisation de droit (nécessite aujourd'hui accord hiérarchie), à l'heure, des heures supplémentaires à récupérer : **Accepté en partie** (*possible 6 fois par an pour aléas personnels dans la limite totale d'une journée de travail*) ;
- Maintien du caractère exceptionnel du travail le samedi : **Accepté** (*Les heures supplémentaires éventuelles seront effectuées en priorité du lundi au vendredi et les horaires de modulation haute sont prévus en semaine y compris pour les salariés en poste*) ;
- etc...

#### **Sur le nouveau CET (négocié en «central»):**

Suite au mécontentement général concernant ce nouvel accord et à la pétition des syndicats non signataires (dont FO) de certains sites d'ALSTOM France (non touchés par l'activité partielle), la Direction Générale et les syndicats signataires ont dû rediscuter, notamment sur la prise des CETs venant de CP, RTT. Pour le moment la prise de CET venant de CP ou RTT n'auraient plus d'impacts sur les CP, RTT et le 13ème mois (\*).

*(\*) Pour que ces points soient vraiment confirmés, sécurisés et durable, il faudrait une modification de ce nouvel accord via un avenant... Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, de plus bien d'autres points négatifs demeurent.*

#### **Sur la «nouvelle mutuelle» (négocié en «central»):**

La loi imposant, sous peine de forte taxation, le passage au contrat dit « responsable », au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'accord groupe sur la couverture santé chez Alstom a dû être renégocié. La Direction Générale profitant pour imposer un double appel d'offre :

- ⇒ Le premier pour la partie « assurance » que Novalis a emporté (*institution de prévoyance, solide, qui assure déjà le gros risque*).
- ⇒ Le second, pour un « gestionnaire » unique, pour tous les sites français. Lors du dépouillement cet appel d'offre Direction, CFE-CGC et CFDT ont choisis Génération contrairement à FO et à la CGT.

Le choix « fait », 3 des 4 syndicats présents ont signé l'accord. FO, qui avait posé des questions supplémentaires a signé 1 semaine plus tard... Quand les réponses ont été obtenues.